

Quelle démarche suivre ?

Je suis professeur de lycée professionnel en enseignement général (français, mathématiques et physique-chimie) ou en enseignement professionnel et je vais devoir enseigner en co-intervention à partir de la prochaine rentrée.

Quelles sont les questions à me poser ?

Comment préparer ma rencontre avec le(les) collègue(s) concerné(s) ?

- Si j'enseigne le français ou les mathématiques en CAP ou en baccalauréat professionnel, ou la physique-chimie en baccalauréat professionnel, je fais le point sur ce que je sais du domaine professionnel et plus particulièrement du référentiel d'activités professionnelles, dans lequel je suis amené à co-intervenir. Je peux trouver le référentiel du CAP et du baccalauréat concerné sur le site Eduscol. Je repère les compétences, capacités et connaissances de mon programme qui peuvent être mises en œuvre dans les activités professionnelles décrites dans le référentiel.

Je ne dois pas hésiter également à consulter les fiches métiers de l'Onisep qui peuvent me permettre de visualiser autrement le métier

- Si je suis professeur en enseignement professionnel, prendre connaissance du programme de référence de l'enseignement professionnel que j'assure. Dans un premier temps, je prends connaissance du programme de français, de maths et de physique-chimie. Je peux également transmettre des fiches métiers à mon collègue. J'identifie dans mon référentiel les situations professionnelles propices à la co-intervention.

Avec quel(le)s collègue(s) vais-je pouvoir co-intervenir ?

En CAP, dans le cadre des heures prévues pour la co-intervention :

- Si je suis professeur de français ou de mathématiques, je peux co-intervenir avec un professeur d'enseignement professionnel
- Si je suis professeur d'enseignement professionnel, je peux co-intervenir avec un

professeur de français et / ou de mathématiques

En Baccalauréat professionnel, dans le cadre des heures prévues pour la co-intervention :

- Si je suis professeur de français ou de mathématiques, je peux co-intervenir avec un professeur d'enseignement professionnel
- Si je suis professeur de physique-chimie, je peux également co-intervenir avec un professeur d'enseignement professionnel
- Si je suis professeur d'enseignement professionnel, je peux co-intervenir avec un professeur de français et / ou de mathématiques et / ou de physique-chimie

Le professeur d'enseignement professionnel peut être celui de la spécialité mais également celui enseignant la PSE, l'éco-droit ou l'éco-gestion.

L'équipe pédagogique dont je fais partie se réunit, et les binômes de co-intervention possibles se constituent.

Comment pouvons-nous croiser programmes et référentiels ?

Rappelons tout d'abord que, pour préparer la rencontre et le travail commun, il faut avoir lu au préalable le référentiel et le programmes de la discipline enseignée par son binôme. C'est ce qui permet ensuite de prendre en compte les contenus respectifs de chaque enseignement ou discipline. Mieux encore : nous nous présentons mutuellement le référentiel et le programme et chacun répond aux questions que l'autre se pose. Nous cherchons alors ensemble les croisements possibles entre nos référentiel et programme et nous identifions les situations professionnelles favorables à la co-intervention à la construction de séquences et séances de co-intervention.

En complément, la rédaction de fiches de synthèse dans sa discipline peut aider à l'identification des croisements possibles et faciliter l'appropriation des programmes et référentiels et les échanges au sein de l'équipe pédagogique.

Quelles situations pouvons-nous identifier qui permettent de construire des apprentissages attendus à la fois par le référentiel et par le programme de l'enseignement général concerné ? Quel projet (annuel ou pluriannuel) pouvons-nous réaliser ensemble ?

Les situations professionnelles retenues doivent être issues du référentiel des activités professionnelles.

Nous devons ensuite nous assurer que la situation retenue permet bien d'aborder les compétences, capacités et connaissances des référentiels et programmes. Ainsi, pour la co-intervention en mathématiques, l'activité professionnelle choisie doit fournir une situation contextualisée qui utilise ou fait apparaître des notions mathématiques. De même, pour la co-intervention avec la physique-chimie, la situation concrète issue du référentiel illustre ou met en application un phénomène ou une notion figurant au programme de physique-chimie de la section. Cette situation ou activité possède nécessairement une dimension expérimentale. Pour la co-intervention avec le français, la situation ou l'activité issue du référentiel met en œuvre des notions, des contenus culturels ou des compétences du programme de français.

Quels espaces allons-nous utiliser (salle ordinaire, atelier, salle informatique, autre) ? Si la co-intervention a lieu en atelier, que doit savoir le professeur d'enseignement général des règles d'hygiène et de sécurité ?

En fonction de ma discipline et de mon projet de collaboration avec mon collègue de la voie professionnelle, nous déterminons et soumettons à notre chef d'établissement quel serait l'espace le plus approprié pour donner du sens à notre co-intervention. Il faut en effet que nos séances d'enseignement aient lieu au plus près des plateaux techniques : en salle de projet ou en laboratoire, en atelier ou sur un site extérieur si nécessaire. En tant que professeur de discipline générale, je suis donc amené, autant que faire se peut et si besoin, à utiliser les matériels du domaine professionnel. Il faut donc que je sois informé par mon collègue d'enseignement professionnel des règles de sécurité à respecter. Je peux également envisager de demander à bénéficier d'une formation sur les questions de sécurité qui concernent les plateaux techniques. Notre chef d'établissement reste le garant de la sécurité dans l'établissement et s'assurera que les règles sont connues et respectées

Quelle organisation dans le temps est la plus propice à la réalisation de nos objectifs ? Horaire hebdomadaire ? Horaire par période (quinzaine, mois) ? Horaire groupé ?

Le choix d'une organisation horaire appartient à l'autonomie des établissements. L'organisation peut être propre à la classe concernée ou la même pour toutes les sections de l'établissement. Quelle que soit la situation, il s'agit de concevoir le projet pédagogique en ayant bien conscience des avantages et inconvénients de chaque organisation : par exemple, les études montrent qu'une pratique régulière de la co-

intervention renforce, aux yeux des élèves, le lien entre les disciplines. Dès lors, un créneau d'une heure par semaine peut convenir mais il paraît court pour mettre en œuvre certaines activités. En revanche, un créneau de trois heures toutes les trois semaines est propice à des activités plus longues et plus variées et permet la mise en place d'une semaine « blanche » pour la concertation des enseignants. Aucune organisation n'est idéale mais un retour sur expérience permettra à chaque établissement de trouver celle qui convient le mieux aux activités mises en œuvre.

Quel temps et quels moments de concertation devons-nous prévoir ?

La mise en œuvre de la co-intervention demande de l'anticipation, une coordination des acteurs et une organisation dans le temps autour de quatre phases principales :

- .. Une phase de réflexion en amont des professeurs d'enseignement général et professionnel concernés pour l'élaboration de la progression ou plan de formation. Cette réflexion devra débuter de préférence avant la rentrée scolaire ou en tout début d'année et se poursuivra tout au long de l'année, ce qui suppose de prévoir des plages dans l'emploi du temps pour se rencontrer ;
- .. La phase de mise en œuvre des séances de formation des élèves ;
- .. Une phase d'analyse a posteriori sur la co-intervention de manière à mettre en évidence la plus-value apportée ou pour faire évoluer ce qui a été réalisé ;
- .. Une phase de formalisation et de documentation précise de ce qui a été fait car les équipes peuvent changer d'une année sur l'autre ou un professeur suppléant peut intervenir en cours d'année ; il sera alors plus facile de modifier l'existant plutôt que de repartir d'une page blanche.

Quels documents pouvons-nous élaborer pour le suivi de la co-intervention ?

La co-intervention nécessite un suivi du travail de préparation ainsi que des compétences acquises par les élèves. Nous pouvons donc élaborer des documents qui permettent ce suivi, par exemple :

- .. Une **fiche navette** pour la préparation d'une séance, qui indique la situation professionnelle retenue ainsi que les objectifs : elle pourra faciliter la construction des activités.

.. Une fiche de suivi des compétences, capacités et connaissances en enseignement professionnel et enseignement général ainsi que des compétences transversales développées lors des séances de co-intervention.

Comment interviendrons-nous ? En même temps devant le groupe ? L'un(e) en appui de l'autre ? L'un(e) et l'autre en circulant auprès des élèves travaillant en groupes ?

Il nous revient d'organiser le scénario de la séance. Par exemple, il est difficile de parler en même temps, nous allons donc rythmer nos interventions à l'avance, en dehors, évidemment, des réponses spécifiques à apporter aux questionnements des élèves.

Un face à face, enseignants/élèves, s'il peut être un passage nécessaire, signifie, durant toute une séance, une situation uniquement descendante. Afin d'éviter ce travers, nous disposons d'une palette importante d'organisations pour mettre les élèves en situation de réflexion (le travail en binômes, en îlots, etc...).

Cela nous permettra d'être au plus près d'eux lors de leurs recherches et travaux et leur apportera un regard croisé des deux matières.

Notre objectif reste que les élèves comprennent que les deux disciplines participent en se complétant à la résolution de la problématique posée ou à la réalisation du projet. En cela, nous renforçons le sens de la formation globale et des apprentissages.

Qu'attendons-nous de la co-intervention ?

La co-intervention vise à éclairer l'articulation entre les enseignements professionnels et ceux de français, de mathématiques ou de physique-chimie.

Elle entend contribuer, avant tout, à la réussite des élèves.

En partant de situations concrètes, qui sont issues du référentiel d'activités professionnelles, on attend des professeurs qu'ils explicitent et renforcent les liens entre les enseignements professionnels et généraux.

Pour l'élève, c'est l'occasion de mieux saisir l'intérêt des disciplines générales qui participent à la globalité de sa formation professionnelle. La co-intervention lui permet d'acquérir et de mobiliser, autour d'un même objet, des compétences et des connaissances nécessaires à son futur métier.

Ces compétences sont transférables ensuite à d'autres situations professionnelles mais aussi à celles de la vie courante.

De notre côté, il s'agit également de construire de nouveaux gestes professionnels, grâce à des modalités pédagogiques innovantes, et de renforcer les échanges de pratiques.

Comment allons-nous en analyser les effets ?

L'analyse peut porter d'abord sur le déroulement de la séquence et/ou des séances en co-intervention : les objectifs d'apprentissage de chacun ont-ils été atteints, conformément à nos programmes respectifs ? les modalités de co-intervention choisies étaient-elles pertinentes ? nos interventions étaient-elles équilibrées ? les lieux et leurs dispositions convenaient-ils ? le calendrier était-il adapté ?

L'analyse doit aussi s'intéresser aux élèves et rechercher la plus-value que la co-intervention a pu leur apporter : l'engagement des élèves et leur réussite ont-ils été améliorés par la co-intervention ? ont-ils réussi à établir des liens entre enseignement générale et professionnel ? entre l'enseignement général en co-intervention et dans les séances « classiques » ? par exemple, ont-ils pu mieux remobiliser en enseignement professionnel des compétence, connaissances ou capacités étudiées en enseignement général ?

Enfin, nous pouvons évaluer quel effet la co-intervention a pu avoir sur nos pratiques d'enseignement : avons-nous une meilleure connaissance de nos référentiel et programme respectifs ? avons-nous réussi à nous concerter régulièrement pour mettre en œuvre la co-intervention ? nos pratiques d'enseignement respectives ont-elles été enrichies par la co-construction des séquences et/ou séances ?

Telles sont quelques-unes des questions qu'il est possible de se poser à l'issue de la co-intervention. Une **fiche d'auto-évaluation** est également mise à disposition sur le parcours M@gistère et suggère différents items pour conduire cette analyse. Voir bas de page.

Questions à envisager pour la mise au point du plan de co-intervention :

- Mon établissement a-t-il déjà fait des choix en conseil pédagogique sur l'organisation de la co-intervention?

Mon établissement peut, en effet, avoir déjà décidé d'une organisation pour la co-intervention : par filière ou pour toutes les filières, propre à chaque binôme, réservée ou non aux classes entières... Nous devons donc nous informer sur ces décisions et sur la marge de liberté que nous avons afin d'adapter notre plan de co-intervention à l'organisation pédagogique de l'établissement. Et nous devons également prendre en compte les contraintes matérielles en ce qui concerne les locaux, notamment.

- Quelles contraintes pour l'emploi du temps supposent les modalités et le calendrier de la co-intervention envisagés ?

La co-intervention peut être mise en œuvre dans le cadre de séances ponctuelles,

inscrites à l'emploi du temps , par exemple sous la forme de séances hebdomadaires ou toutes les deux semaines.

Mais cette organisation n'est pas forcément la mieux adaptée à notre projet pédagogique et il peut être plus intéressant de regrouper les heures à différentes périodes.

Notre emploi du temps devra également prévoir des temps communs disponibles pour la concertation.

Source : M@gistère